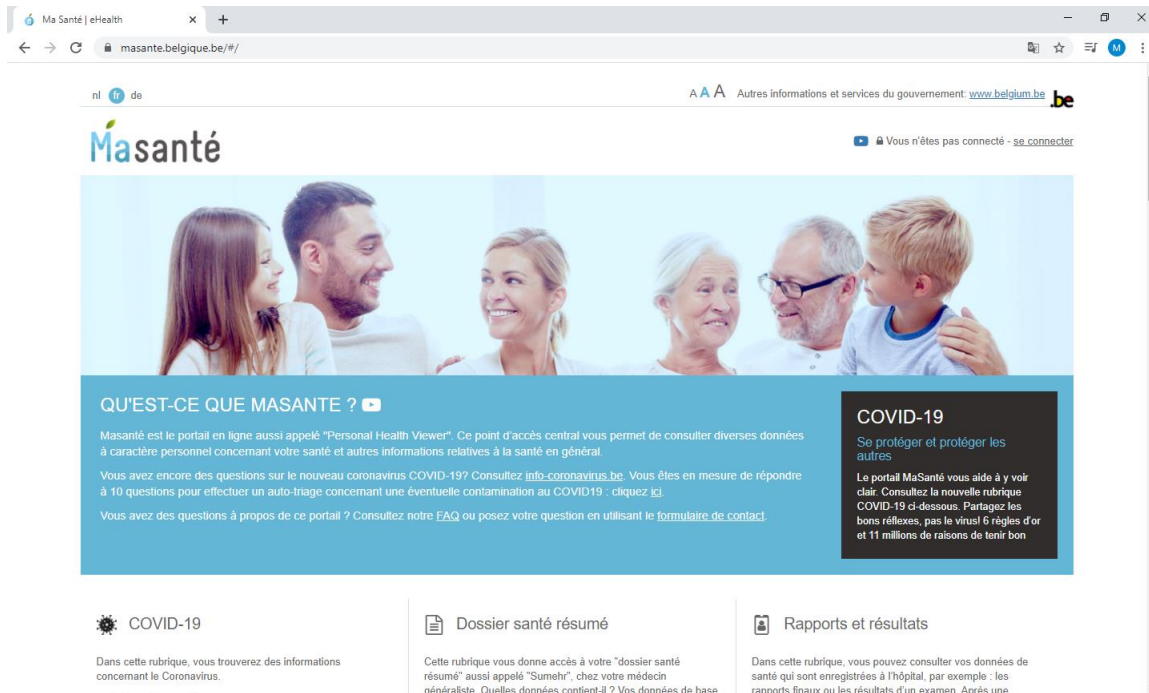


Comment faire son certificat de quarantaine à la maison ?

1. Connectez-vous au site internet suivant : www.masante.belgique.be



nl de

Autres informations et services du gouvernement: www.belgium.be

Masanté

Vous n'êtes pas connecté - se connecter

QU'EST-CE QUE MASANTE ?

Masanté est le portail en ligne aussi appelé "Personal Health Viewer". Ce point d'accès central vous permet de consulter diverses données à caractère personnel concernant votre santé et autres informations relatives à la santé en général.

Vous avez encore des questions sur le nouveau coronavirus COVID-19? Consultez info-coronavirus.be. Vous êtes en mesure de répondre à 10 questions pour effectuer un auto-triage concernant une éventuelle contamination au COVID-19 : cliquez [ici](#).

Vous avez des questions à propos de ce portail ? Consultez notre [FAQ](#) ou posez votre question en utilisant le [formulaire de contact](#).

COVID-19
Se protéger et protéger les autres

Le portail MaSanté vous aide à y voir clair. Consultez la nouvelle rubrique COVID-19 ci-dessous. Partagez les bons réflexes, pas le virus! 6 règles d'or et 11 millions de raisons de tenir bon

COVID-19
Dans cette rubrique, vous trouverez des informations concernant le Coronavirus.

Dossier santé résumé
Cette rubrique vous donne accès à votre "dossier santé résumé" aussi appelé "Sumehr", chez votre médecin généraliste. Quelles données contient-il? Vos données de base

Rapports et résultats
Dans cette rubrique, vous pouvez consulter vos données de santé qui sont enregistrées à l'hôpital, par exemple : les rapports finaux ou les résultats d'un examen. Après une

2. Descendez sur cette page jusqu'au menu « Covid 19 » (voir flèche rouge) et cliquez sur « mon certificat de quarantaine.

COVID-19

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations concernant le Coronavirus.

[Qui peut être testé?](#)

[Carte des centres de tri et de prélèvements](#)

[Prendre rendez-vous pour un prélèvement sur base d'un code d'activation](#)

[Résultat de mon test COVID](#)

[Mon test est positif](#)

[Mon certificat de quarantaine](#)

[Application Coronalert](#)

[Formulaire de retour en Belgique - PLF](#)

[Situation épidémiologique en Belgique](#)

[Mesures actuelles](#)

3. Vous serez redirigé sur une autre page, sur lesquelles vous pouvez relire les règles concernant la mise en quarantaine.

Descendez sur cette page jusqu'à l'encadré « comment obtenir mon certificat de quarantaine » puis cliquer sur *Demande de certificat de quarantaine*.

Si vous ne respectez pas les règles de la quarantaine et de l'isolement, vous pouvez être sanctionné par une amende.

Puis-je travailler?

Oui, si vous pouvez faire du télétravail. Vous ne pouvez pas aller sur votre lieu de travail. S'il vous est impossible de faire du télétravail, vous recevez un **certificat de quarantaine**.

Une exception est faite pour les professionnels de la santé asymptomatiques qui pourront continuer à travailler si leur présence est nécessaire à la continuité des soins (sur base d'une analyse de risque spécifique à leur environnement) : cette exception est limitée pour le moment à leur présence dans des sections de soins COVID ou sans contact direct avec des patients.

Vous pouvez aussi faire appel au chômage temporaire pour raison de force majeure. Les indépendants qui ne peuvent pas travailler à cause de leur mise en quarantaine peuvent faire appel au droit passerelle.

Comment obtenir mon certificat de quarantaine?

Un certificat de quarantaine est envoyé à l'adresse mail que vous avez communiquée. Si vous n'avez pas reçu de certificat de quarantaine, vous pouvez l'obtenir ici [«Demande de certificat de quarantaine»](#) en précisant :

- votre numéro de registre national
- le code à 16 chiffres reçu par sms
- votre numéro de GSM
- votre adresse email

S'il vous est impossible de recevoir un SMS, votre médecin généraliste peut également vous fournir un certificat de quarantaine.

Isolement

Vous devez vous placer en isolement si vous êtes testé positif pour la Covid-19. L'isolement dure minimum 7 jours. Il prend fin sur décision de votre médecin traitant.

Procédure

- Restez 7 jours à la maison

4. Vous êtes redirigé vers la page ci-dessous. Complétez les données suivantes :

- Votre numéro de registre national (NISS). Vous trouverez ce numéro sur la face arrière de votre carte d'identité
- Votre code de quarantaine. Ce code vous a été envoyé par sms après l'appel téléphonique du tracing
- Un numéro de gsm
 - ! Cliquez sur le bouton vert « envoyez moi un code de confirmation » et remplissez ce code dans la case à côté
- Une adresse mail

mande certificat de quarantaine

COVID-19 - Demande certificat de quarantaine

A l'aide de ce formulaire, vous pouvez demander votre certificat de quarantaine en encodant vos données personnelles.

Dans le champ « Téléphone mobile », il est nécessaire d'indiquer le n° sur lequel vous avez reçu le SMS vous invitant à récupérer votre certificat de quarantaine.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur la page suivante [🔗](#).

📄 Numéro de registre national belge *

AA.MM.JJ-sss.NC

📄 Code Quarantaine *

xxxx-xxxx-xxxx-xxxx

📄 Téléphone mobile *

+32477123123

📄 Confirmation code *

Envoyez-moi un code de confirmation (par SMS)

Le code de confirmation est composé de 6 chiffres. Par exemple : 123456

@ Adresse e-mail *

Confirmer adresse e-mail *

Soumettre